



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
COMMUNE DE GUEBERSCHWIHR

4 PLACE DE LA MAIRIE  
68420 GUEBERSCHWIHR  
Tél. 03.89.49.31.05  
Fax 03.89.49.34.01

**PROCES-VERBAL**

**des délibérations du Conseil Municipal de la  
Commune de GUEBERSCHWIHR  
de la séance du 12 novembre 2018**

Le douze novembre deux mille dix-huit à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des séances de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Roland HUSSER, Maire.

**Présents** : M. Roland HUSSER, Maire, M. Rémy GROSS, M. François MAURER, Mme Caroline PICOU-NOLL, adjoints au Maire.

Mme Sylvie JAEGGY, Mme Caroline GIUDICELLI, conseillère municipale.

M. Frédéric DUCASTEL, M. Didier MAURER, M. Georges SCHERB, M. Frédéric SELIG, M. Vincent WASSMER (entré au point n°5), M. Eric LICHTLE, conseillers municipaux.

**Ont donné procuration** : Mme Marit RINNE, conseillère municipale, à M. Rémy GROSS, en cas de vote. M. Sylvain COSMO, conseiller municipal, à M. Didier MAURER, en cas de vote. M. Jean-Marc VOGT, conseiller municipal, à M. Vincent WASSMER, en cas de vote.

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le Conseil Municipal peut délibérer de façon valide.

M. le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le point :

7 Demande de subvention - Accessibilité Mairie

Le conseil municipal à l'unanimité inscrit à l'ordre du jour le point 7 tel que proposé par M. le Maire.

**Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 08 octobre 2018
3. Droit de Préemption Urbain (DPU)
4. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget M14 – 2019
5. Modification PLU
6. Travaux maison rue de Pfaffenheim
7. Demande de subvention - Accessibilité Mairie
8. Divers – info

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer le secrétaire de séance et propose Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de mairie, comme secrétaire auxiliaire.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,**

**VU l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;**

- ✓ **désigne Mme Caroline PICOU-NOLL, secrétaire de séance,**
- ✓ **désigne Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de séance auxiliaire.**

## **2. Approbation du procès-verbal du 08 octobre 2018**

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler quant au procès-verbal du 08 octobre 2018.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- ✓ **approuve le procès-verbal du 08 octobre 2018.**

## **3. Droit de Prémption Urbain (DPU)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme.

Cette demande concerne :

- l'immeuble sis lieudit Neuweg cadastré section 2 parcelle 160,

**Le Conseil Municipal après délibération :**

**VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11/12/2017 instituant le droit de préemption urbain,**

**ENTENDU l'exposé de M. le Maire,**

- ✓ **décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain pour les parcelles désignées.**

## **4. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget M14 – 2019**

Le Maire expose qu'afin de permettre les paiements par les collectivités, l'article L1612-1 du CGCT l'autorise à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement avant vote du budget dans la limite des inscriptions au budget de l'année précédente.

Une autorisation du Conseil Municipal est cependant nécessaire pour les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, principalement pour pouvoir honorer les paiements liés aux projets en cours ou en voie d'achèvement.

Cette autorisation porte sur les montants maximum suivants :

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 7 092 €  
Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 5 324 €  
Chapitre 23 – immobilisations en cours : 118 231 €

Les crédits utilisés seront repris au budget primitif 2019

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,**

- ✓ **autorise M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements détaillées ci-dessus avant le vote du budget primitif 2019.**

## **5. Modification PLU**

La Commune a été sollicitée par deux courriers du 19 avril 2018 et 30 avril 2018 en vue d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU en intégrant une orientation d'aménagement et de programmation, reprenant le chemin viaire.

Ces deux demandes portent sur la constructibilité de deux parcelles attenantes, en prolongement de la zone UB. La voirie d'accès est existante et les travaux d'extension des réseaux AEP et assainissement sont prévus au budget 2018, et seront réalisés dès que la modification du PLU est approuvée.

Une autre demande consiste à adapter la réglementation des extensions de constructions d'habitations en zone A, en dissociant l'emprise au sol autorisé de celle des constructions annexes admises (supprimer l'obligation d'emprise cumulée).

Au cours de cette procédure, seront également proposées des modifications mineures à la rédaction de certains articles du règlement sujets à des interprétations par différents services concernés.

Les crédits afférents de la procédure de modification du PLU, et à la réalisation d'extension de voirie, ont été inscrits au budget 2018, respectivement pour 8 000 € TTC et 15 000 € TTC.

Deux élus du Conseil Municipal, sortent de la salle et ne participent pas au débat et au vote.

***Le Conseil Municipal, après délibération et vote avec une abstention et 12 voix pour,***

- ✓ ***adopte le principe de lancer la modification du PLU, approuvé en date du 13 février 2017,***
- ✓ ***autorise M. le Maire à signer la convention et le devis se montant à 4 290 € HT (5 148 € TTC) avec l'ADHAUR (qui a élaboré le PLU à Gueberschwihr).***

## **6. Travaux maison rue de Pfaffenheim**

Lors de la dernière séance, ont été évoqués les problèmes d'infiltrations dans la maison rue de Pfaffenheim appartenant à la Commune.

Après visite sur place, un devis a été établi par l'entreprise MEISTERMANN, pour dépose et repose anciennes tuiles, remplacement lattage, changement de gouttières, etc. pour 18 585 € HT.

Le bloc ventilation est également à remplacer, pour un montant d'environ 500 € HT, ainsi que la laine de verre (2 000 €). Ces travaux devront être réalisés, si possible avant l'hiver.

Parallèlement, une estimation de prix auprès des services des domaines va être sollicitée.

***Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,***

- ✓ ***décide de réaliser les travaux selon devis présentés.***

## **7. Demande de subvention - Accessibilité Mairie**

Afin de répondre aux exigences de la modification du calendrier de la gestion de la DETR (La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) permettant ainsi d'avoir une visibilité sur les budgets d'investissement 2019, avant vote de ceux-ci, un dossier doit être déposé avant le 12 novembre 2018, certaines pièces constitutives du dossier comme la présente délibération approuvant l'opération et intégrant le plan de financement prévisionnel, peuvent encore être envoyés après cette date.

***Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,***

- ✓ **approuve l'opération de restructuration des locaux de la Mairie, mise en accessibilité et mise en sécurité des installations électriques,**
- ✓ **le plan de financement résultant du projet du Cabinet d'architecture KNL.**

## **10. DIVERS - INFORMATIONS**

### **DIVERS – INFORMATIONS**

Dépôt de pain : Le dépôt de pain est ouvert.

Travaux rue de St-Marc : Les travaux réseaux-AEP sont finis. Il reste l'enfouissement des lignes téléphoniques avec dépose des mâts.

Arrivée de la Fibre optique : Une vérification des réseaux est en cours sur la commune. La fibre pourrait être développée 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, en avance sur le calendrier initial.

Radon : C'est un gaz toxique inodore, incolore qui existe depuis longtemps au sein des terres gréseuses. Le département du Haut-Rhin est, depuis un arrêté préfectoral du 19 septembre 2018 un département potentiellement à risque. Ce gaz pénètre dans les bâtiments et stagne généralement au RDC. Les communes se trouvant en zone 3, dont Guebenschwihr fait partie, sont soumises à une obligation de diagnostic dans les ERP, par un organisme agréé niveau 1. La COMCOM de Rouffach va lancer une consultation, en vue d'obtenir les meilleures conditions financières.

Fermeture Trésorerie de Rouffach : La fermeture est officielle à partir du 01/01/2019

REU (Le Répertoire électoral unique): Les membres de la commission de contrôle ont été désignés pour l'année 2019, en lieu et place des actuelles commissions administratives.

Dons du sang : La collecte organisée à Guebenschwihr le 23 octobre 2018 a permis d'accueillir 41 donateurs de sang.

SIVU pompiers Guebenschwihr/Hattstatt : Une fusion des dépôts d'incendie a été décidée. Le regroupement se fera au dépôt d'incendie de Hattstatt, les locaux étant récents et plus fonctionnels. Une réflexion est à mener pour trouver une destination aux locaux devenus vacants (commerce par exemple).

### **AGENDA**

Journées décos de Noël : 24 novembre et 01 décembre 2018

Noël solidarité : 01 et 02 décembre 2018

Fête de la Ste-Cécile : 25 novembre 2018

Saint-Nicolas : 05 décembre 2018

Repas des aînés : 19 décembre 2018

Noël gourmand : 15 décembre 2018

Noël des enfants : 21 décembre 2018

Commission CAO : semaine 51 – date exacte à déterminer

**Conseil Municipal : Lundi 10 décembre 2018.**

Clôture de la séance à 21h34